

Sigles & abréviations

AOP : appellation d'origine protégée
 ASP : Agence de services et de paiement
 Clap : connaissance locale de l'appareil productif
 EXF : exploitation forestière
 FAM : FranceAgriMer
 ICHN : indemnités compensatoires de handicaps naturels
 IGN : institut national de l'information géographique et forestière
 IGP : indication géographique protégée
 Insee : institut national de la statistique et des études économiques
 MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
 MSA : mutualité sociale agricole
 Otex : orientation technico-économique de l'exploitation
 PAC : politique agricole commune
 PHAE : prime herbagère agroenvironnementale
 RA : recensement agricole
 SAA : statistique agricole annuelle
 SAU : surface agricole utilisée
 SRI : sciage, rabotage et imprégnation du bois
 SSP : service de la statistique et de la prospective
 STH : surfaces toujours en herbe
 UTA : unité de travail annuel
 VSIG : vin sans indication géographique

Définitions

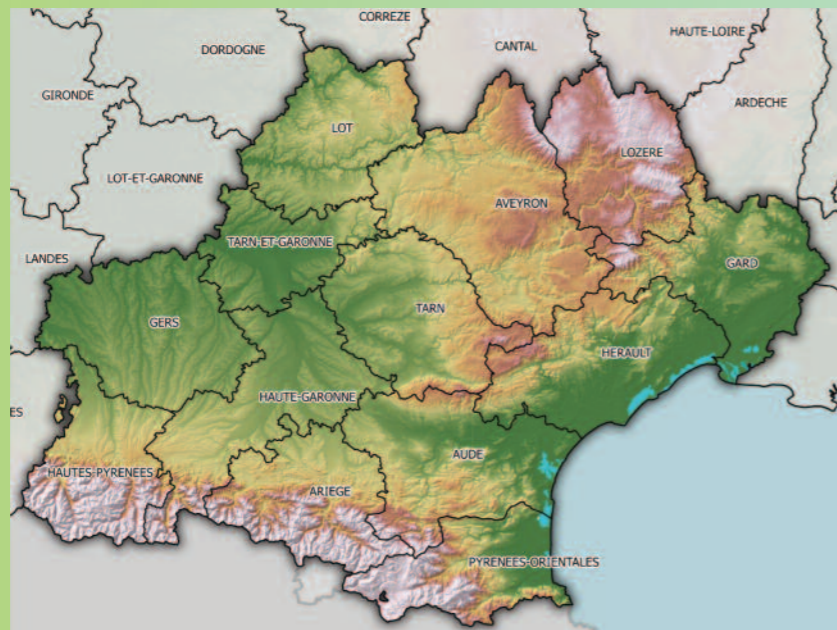
Exploitation agricole : unité économique à gestion courante indépendante, ayant une activité agricole (de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ou de mise à disposition de superficies en pacages collectifs). Elle atteint ou dépasse une certaine dimension (un hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées ou une production minimum)

Orientation technico-économique : l'orientation technico-économique de l'exploitation est déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'exploitation agricole à la production brute standard (PBS)

Production brute standard - PBS (potentiel de production des exploitations) : elle permet de classer les exploitations en moyennes et grandes quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, et en grandes exploitations quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €

hl : hectolitre
 ha : hectare
 M : million
 Md : milliard
 t : tonne

Avertissement : les données France sont relatives à la France métropolitaine, sauf mention contraire



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Languedoc-Roussillon

Place Jean-Antoine Chaptal
 CS 70039
 34060 Montpellier Cedex 02
 Directeur régional : Philippe MÉRILLON
 Directrice de la publication : Camille DE CAIX
srise.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr



Midi-Pyrénées

Cité administrative - Bât. E
 Bd Armand Duportal
 31074 TOULOUSE Cedex
 Directeur régional : Pascal AUGIER
 Directeur de la publication : Vincent DARMUZEY
srise.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

Composition et réalisation : Sriset Languedoc-Roussillon
 Prix : 3 € (gratuit à l'unité)
 © Agreste 2015

Agreste

Languedoc-Roussillon

Midi-Pyrénées

Une région au premier plan



Exploitations

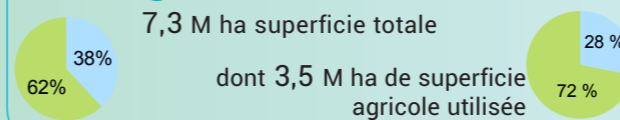
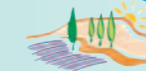
2^{ème} région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Territoire

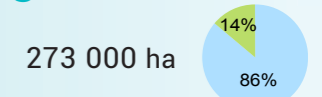
2^{ème} région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle définitive 2013

Surface en vigne

1^{ère} région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle définitive 2013

Emploi agricole

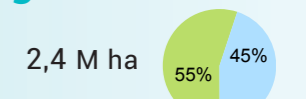
2^{ème} région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surface en forêt

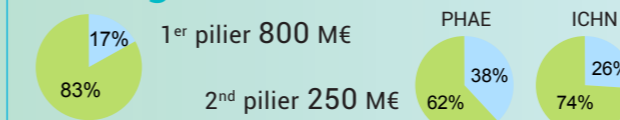
3^{ème} région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle définitive 2013

Aides PAC

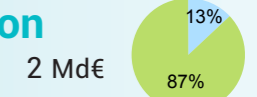
2^{ème} région



Source : ASP - PAC 2013

Productions animales

6^{ème} région



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2013 (version provisoire)

Agroalimentaire

3^{ème} région



Source : Insee - Clap, traitement SSP

Productions végétales

3^{ème} région



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2013 (version provisoire)

Une région au premier plan

A partir du 1^{er} janvier 2016, l'union des deux régions historiques Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sera effective. Avec 5,6 millions d'habitants, la future région qui comporte 13 départements, est la 5^{ème} région la plus peuplée de France.

Au sein de cette nouvelle région, l'agriculture reste un enjeu important, notamment au niveau de l'emploi. En effet, en 2013, elle mobilise dans la future région 4 % des actifs occupés, contre 2 % au niveau national.

2^{ème} plus grande région de France

Avec une superficie de 7,3 millions d'hectares (soit 73 000 km²), la future région représente 13 % du territoire national et devient la 2^{ème} région française en superficie totale. La région Midi-Pyrénées contribue à hauteur de 62 % à la constitution de cette nouvelle entité.

L'artificialisation des sols y est parmi les plus faibles de métropole, les sols artificialisés n'occupant que 8 % du territoire régional. Les surfaces boisées et les territoires agricoles prédominent, représentant respectivement 32 et 48 % du nouveau territoire.

Des surfaces forestières sous exploitées

La région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées compte près de 2,4 millions d'hectares de forêt, soit 14 % de la superficie forestière métropolitaine. Pourtant, malgré une 3^{ème} place au palmarès national pour les surfaces en forêt, la nouvelle région n'arrive qu'en 5^{ème} position concernant l'exploitation forestière. En effet, les volumes de bois récoltés sur le territoire de la nouvelle région sont de 2,5 millions de m³ rond, soit 7 % du volume métropolitain. Quant aux volumes sciés, avec 0,4 million de m³ rond, la nouvelle entité ne contribue qu'à hauteur de 5 % du total métropolitain. Cette sous-exploitation de la ressource s'avère plus prononcée en Languedoc-Roussillon qu'en Midi-Pyrénées, même si les ressources forestières sont quasi équitablement réparties entre les deux régions historiques.

Près de 50 % du territoire valorisé par l'agriculture...

Avec environ 3,5 millions d'hectares de superficie agricole utilisée (SAU), la future région accède à la 2^{ème} place du palmarès national pour ce critère. Les terres arables s'étendent sur 1,9 million d'hectares et représentent 53 % de la SAU, une part relativement faible au regard de la moyenne métropolitaine (64 %). Dans la composition de la SAU, viennent ensuite les surfaces toujours en herbe (STH) et les superficies en vigne. Avec 1,3 million d'hectares, les STH contribuent à 38 % de la superficie agricole régionale. Quant aux surfaces en vigne (273 milliers d'hectares), leur part dans la SAU est de 8 %, alors qu'elle n'est que de 3 % au niveau national. Les surfaces en cultures fruitières ne représentent que 1,1 % de la SAU régionale ; pourtant, avec 37 milliers d'hectares, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région métropolitaine concernant ces surfaces. La nouvelle région présente donc une agriculture diversifiée, en lien avec son territoire, et complémentaire entre les deux régions historiques. En effet, si Midi-Pyrénées domine concernant les surfaces en terres arables, Languedoc-Roussillon inverse la tendance pour les surfaces en vigne, et les deux régions jouent à parts quasi égales concernant les superficies fruitières.

...par 78 300 exploitations

La nouvelle région compte 78 300 exploitations, soit 16 % du total de France métropolitaine, ce qui la place en 2^{ème} position pour ce critère au palmarès national. Essentiellement sous forme individuelle, 61 % des exploitations régionales ont leur siège en Midi-Pyrénées. Environ 2 100 installations se font en moyenne chaque année, ce qui dynamise ce vivier d'exploitations régionales. La féminisation de ces nouveaux exploitants doit être relativisée, car dans 17 % des cas il s'agit d'un transfert entre époux. Du point de vue de la dimension économique, alors qu'au niveau national la répartition est quasi équitable entre

petites, moyennes et grandes exploitations, dans la région, la part des petites exploitations atteint 45 %. En revanche, le poids de celles-ci est assez limité : elles ne mettent en valeur que 13 % de la SAU régionale et ne pèsent que 7 % de la production brute standard (PBS).

2^{ème} plus grosse région en main-d'œuvre permanente

Les exploitations agricoles de la nouvelle région emploient au total 103 300 unités de travail annuel (UTA). La main-d'œuvre saisonnière minoritaire, est davantage mobilisée dans la région historique Languedoc-Roussillon, en viticulture et en arboriculture. Avec 140 200 personnes, soit 90 000 UTA, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées est la 2^{ème} plus grosse région en main-d'œuvre permanente. Celle-ci se caractérise par une part de féminisation identique au niveau national (28 %). La participation des chefs d'exploitations (ou 1^{ers} coexploitants) dans le volume global de travail plus importante qu'au niveau national (60 % des UTA permanents contre 53 %) se fait au détriment des autres actifs permanents. En relation avec la répartition des exploitations, Midi-Pyrénées représente 60 % de la main-d'œuvre permanente de la future région.

Une agriculture diversifiée et complémentaire...

L'agriculture de la nouvelle région présente plusieurs spécialisations. Alors que la viticulture domine sur les départements littoraux situés à l'Est, les exploitations spécialisées en grandes cultures se concentrent à l'Ouest de la nouvelle région. Les exploitations orientées vers l'élevage (ovins et bovins principalement) se répartissent quant à elles le long des chaînes montagneuses (Pyrénées et Massif central). Les exploitations orientées en cultures de fruits et légumes, dispersées sur le territoire, occupent aussi une place clef. Ainsi, les agricultures des deux régions historiques réunies, se présentent comme étant complémentaires. (Cf. carte des OTEX)

... de qualité...

Première région française concernant le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées se distingue également par sa production sous signe de qualité. La région recense sur son territoire 69 Appellations d'Origine Protégée (AOP), 64 Indications Géographiques Protégées (IGP) et 27 labels rouges. Des produits sous signe de qualité dominés par la filière viticole qui compte 52 AOP et 34 IGP.

... valorisée surtout pour la filière végétale

La nouvelle région affiche une valeur de la production de la branche agriculture de près de 6,9 milliards d'euros. Les exploitations implantées sur son territoire contribuent donc à 9 % de la valeur de la production métropolitaine.

De manière plus prononcée qu'au niveau national, la production est orientée sur les produits végétaux. Ces derniers concourent à 65 % du total de la valeur de la production régionale alors qu'au niveau national leur poids n'est que de 56 %. Avec 4,4 milliards d'euros, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées est ainsi la 3^{ème} région française pour les

productions végétales. Les deux régions historiques contribuent à peu près équitablement à la valeur de la production végétale, mais des disparités apparaissent selon les postes observés. Alors que le Languedoc-Roussillon assure une part essentielle pour les vins (1^{er} poste de la valeur des produits végétaux), Midi-Pyrénées se distingue pour les céréales (2^{ème} poste).

Premier verger français, la nouvelle région figure dans le haut du palmarès métropolitain pour la production de fruits à noyaux (pêches, abricots, prunes et cerises), fruits à pépins (pommes), ou encore pour les légumes (melons, chicones et courgettes).

À l'inverse des produits végétaux, la part des produits animaux dans la valeur de la production totale est moins importante dans la nouvelle région (30 %) qu'au niveau national (38 %). La nouvelle entité territoriale affiche une valeur de 2 milliards d'euros pour les produits animaux, essentiellement générés par Midi-Pyrénées. Elle se classe ainsi à la 6^{ème} place du palmarès métropolitain. Néanmoins, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées accède à la 1^{ère} place nationale concernant la production ovine.

1 milliard d'euros versés au titre des aides PAC*

Les exploitations implantées dans la future région, ont touché 800 M€, en 2013, au titre du 1^{er} pilier de la PAC, soit 10 % des aides nationales. La part des aides découplées est prépondérante mais plus faible qu'au niveau national (79 % contre 87 %). En revanche, les aides couplées animales y sont plus importantes (17 % contre 11 %).

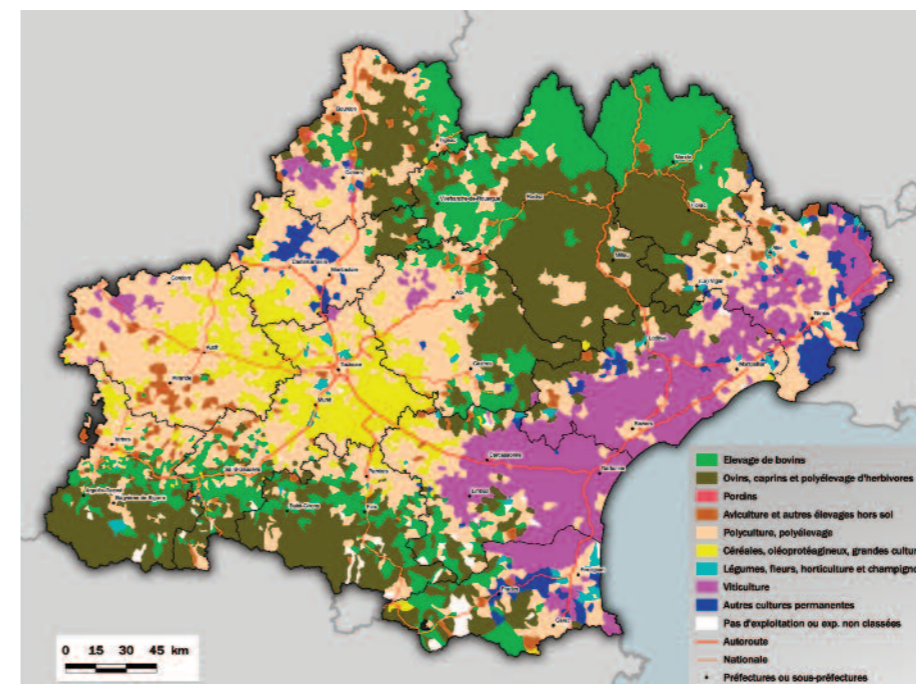
Concernant le 2nd pilier de la PAC, 250 M€ ont été versés à la future région, soit 21 % du montant national. Compte tenu de l'importance des zones défavorisées sur le territoire régional, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) représentent 60 % des aides du 2nd pilier, contre 45 % au niveau national. En revanche, la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) et les autres mesures agroenvironnementales sont moins représentées.

Que ce soit en montant ou en nombre de bénéficiaires, pour le 1^{er} ou le 2nd pilier, la région historique Midi-Pyrénées concentre l'essentiel de ces aides.

Agroalimentaire : des établissements nombreux mais de petite taille

En 2012 près de 7 000 établissements du secteur agroalimentaire sont implantés dans la future région. En nombre d'établissements, la région apparaît à la 3^{ème} place au classement national, mais elle n'atteint que la 8^{ème} place pour le nombre de salariés (44 800 équivalents temps plein - ETP). En effet, la nouvelle région se caractérise par des établissements nombreux mais de petite taille : 87 % des établissements de la région emploient moins de 10 salariés. En moyenne un établissement est composé de 6 ETP dans la région, contre 10 ETP en France métropolitaine. Particularité régionale, la masse salariale (1 464 M€) se répartit de manière plutôt équitable entre industries alimentaires (45 %) et commerce de gros (43 %). Les deux régions historiques comptent le même nombre d'établissements, avec des différences de répartition au niveau de la masse salariale : prédominance dans les industries alimentaires pour Midi-Pyrénées par rapport au Languedoc-Roussillon et inversement pour la fabrication de boissons.

Orientation technico-économique dominante par commune (2010)



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN ROUTES 500® - GéoFla édition 2013 © IGN - Protocole IGN\MAAF 2011